

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton du BEAUSSET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 11 - 14

**Séance du 18 novembre 2014**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quatorze, le dix huit novembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

*Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

*Adjoints* : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES**

**EXERCICE 2015**

**ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

*Conseillers Municipaux* : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MOTUS-JAQUIER, NEGREL-SALLES, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, SERRE, VALENTIN

*Etaient représentés* :

*Conseillers Municipaux* : Mesdames Christine MANFREDI-MARIN (procuration à Monsieur Patrice CATTAUI), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Jean-Michel VALENTIN), Louis SAOUT (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle le principe du Débat d'Orientations Budgétaires en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant le Budget de l'Assainissement Collectif pour l'exercice 2015, dont il expose les priorités et les principales orientations.

### **Autorisations de programme de la Miolane :**

Comme indiqué dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2014 et comme spécifié dans le Budget Supplémentaire 2014 : adoption de nouvelles autorisations de programme correspondant aux travaux du programme de la Miolane.

Il est précisé que ce qui a été déjà réglé ainsi que les marchés déjà engagés n'apparaîtront plus dans les autorisations de programme à venir ; en revanche la délibération de la présente séance cloturant les autorisations de programme votées en 2011, dresse le bilan de réalisation.

Il est plus clair de clôturer les AP/CP achevées et de repartir sur de nouvelles autorisations de programme.

Monsieur le Maire précise que des Appels d'Offres seront lancés dès que la modification n° 14 du Plan d'Occupation des Sols sera approuvée.

### **La Bourrasque :**

#### **▪ Clôture des Autorisations de Programme :**

Cette autorisation de programme est cloturée sans aucune dépense. La Commune a toujours engagé les travaux mais n'a jamais encaissé les recettes :

Monsieur le Maire indique que pour une raison évidente de sincérité budgétaire, il sera nécessaire de rouvrir une autorisation de programme relative à la Bourrasque dès que les conditions seront réunies et les études finalisées et actualisées.

Les tarifs de l'assainissement, stable depuis 2013, ne seront pas augmentés en 2015.

### **Monsieur le Maire indique le projet qui sera proposé en terme de travaux :**

- Quartier des Lucquets,
- Emissaire en mer,
- Station de relevage du Plan de la Mer.

Le débat a donc lieu sur la base des orientations budgétaires exposées par le Maire.

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY